

## INCLUSION À L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

- ◆ Soins infirmiers et assistance de soins (24h/24)
- ◆ Service d'un médecin, au besoin
- ◆ Médicament
- ◆ Culotte d'incontinence et pull up
- ◆ Nourriture (repas et collation)
- ◆ Hygiène  
(bain ou douche 1 fois par semaine)
- ◆ Entretien ménager

### TARIF 2019

Applicable à la Résidence Angelica

*15\$ par jour*



**C'EST PARCE QUE  
NOUS Y CROYONS QUE  
NOUS Y TRAVAILLONS**

## RESIDENCE ANGELICA

### MÉCANISME D'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE



Centre d'hébergement et de soins de  
longue durée et Centre de Jour

3435, boulevard Gouin Est  
Montréal-Nord H1H 1B1  
Téléphone: 514-324-6110

## AVEZ-VOUS UN TRAVAILLEUR SOCIAL?

Avant toute démarche auprès de la Résidence Angelica, ou tout autre résidence, **vous devez vous adresser à votre travailleur social**, si vous n'en avez pas, l'accueil psychosocial du CLSC de votre territoire est la porte d'entrée à toute demande d'hébergement temporaire\*

Aucune inscription au calendrier de réservation de la Résidence Angelica ne peut être faite sans cette première démarche.

Par la suite, le Mécanisme d'accès à l'hébergement (MAH), selon le calendrier des réservations inscrit le séjour de l'utilisateur pour les dates demandées et pour l'établissement disponible et le dossier de l'utilisateur est envoyé à la résidence concernée.

\* L'hébergement temporaire est ainsi qualifié parce que la durée de séjour et le retour à domicile sont fixés et conditionnels à l'admission.

## LA RÉSIDENCE ANGELICA Avant l'admission

**Avant l'admission en hébergement temporaire d'un futur résident à la Résidence Angelica (CHSLD), plusieurs étapes sont à franchir.**

Dès que l'utilisateur est inscrit au calendrier de réservation pour la Résidence Angelica des démarches sont faites par le Service de l'accueil afin de préparer une admission sécuritaire et en douceur pour le futur résident.

Le dossier du futur résident est étudié par divers intervenants de l'établissement afin de s'assurer d'offrir les soins et les services requis, notamment :

- par le Service de l'accueil,
- par un chef d'unité de vie,
- par une nutritionniste.

Il y a également une préadmission téléphonique faite par le Service de l'accueil avec l'utilisateur ou un proche, une visite est également possible si elle est demandée par l'utilisateur ou par les proches.

## LA RÉSIDENCE ANGELICA À l'admission

Le Service de l'accueil finalise la préparation du dossier et confirme l'admission du futur résident auprès du travailleur social du CLSC concerné et de la famille.

Il est important de savoir que nos chambres d'hébergement temporaire sont des chambres semi-privées. Tous les hébergements temporaires se trouvent dans une chambre semi-privée avec une personne du même sexe.

À l'arrivée du nouveau résident, l'équipe du service d'accueil se fait un plaisir de l'accueillir ainsi que ses proches, de l'accompagner à son unité de vie et de répondre aux différentes questions.

L'équipe de l'accueil remet une pochette d'accueil et finalise les derniers documents et signatures avec le résident ou le proche.

L'équipe de l'unité de vie prend ensuite la relève .